



# Les hébergements

Pour les personnes de plus de 60 ans sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Lorsque la vie à domicile n'est plus adaptée, il existe différentes formes d'hébergement.

## ■ Les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Ils accueillent des personnes dépendantes (selon la grille AGGIR\* dépendance comprise entre le GIR 4 et GIR 1). \*Grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources) : outil d'évaluation de la perte d'autonomie qui établit six niveaux d'autonomie du GIR 6 au 1.

Ce type d'établissement permet une prise en charge médicale et hôtelière.

Sur le territoire d'intervention du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine, il existe **10 EHPAD** et **une USLD** (Unité de Soins de Longue Durée qui assure des soins médicalisés plus renforcés qu'en EHPAD). Aucune admission ne s'opère en urgence dans ces établissements. Aussi, il est conseillé de réaliser des inscriptions de précaution.

- Le Clic peut vous renseigner sur les différents établissements d'hébergements pour personnes âgées sur le secteur.
- [https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/les-etablissements-et-logements-pour-personnes-agees/c\\_1273588](https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/les-etablissements-et-logements-pour-personnes-agees/c_1273588)

**Les demandes d'inscription en EHPAD se font par internet sur le site suivant :**

<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>

Chaque établissement a sa propre gestion des inscriptions. Certains vont donner priorité aux habitants de leur commune, d'autres non. Pour élargir vos recherches sur d'autres départements les inscriptions en Maine et Loire et en Vendée se font également via trajectoire.

### → Concernant le coût de l'EHPAD :

- Pour des informations sur les coûts des EHPAD (comprendre la facture, les aides, ...) <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/aides-financieres-en-ehpad>
- Pour faire une simulation de l'obligation alimentaire en cas de recours à l'aide sociale à l'hébergement (Certains EHPAD ne sont pas habilités à l'aide sociale) : [https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/l-obligation-alimentaire/c\\_1273563](https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/l-obligation-alimentaire/c_1273563)

Pour toute information sur l'aide sociale à l'hébergement, Unité Personnes Agées -Personnes en situation de Handicap de la délégation du Vignoble : 02 40 54 30 01.

Concernant les modalités de récupération de l'aide sociale à l'hébergement, vous pouvez contacter l'Unité succession et recours du Département : 02 25 20 29 21.

- **Zoom sur l'hébergement temporaire en EHPAD** : L'hébergement temporaire en EHPAD permet d'accueillir une personne durant une courte période (de quelques jours à 3 mois/an maximum) pour répondre à une difficulté passagère (maladie, isolement, inconfort du logement, absence du ou des aidants, ...) ou pour découvrir la vie en établissement.

## ▪ L'Habitat intermédiaire

---

Ils regroupent diverses dénominations : Les domiciles services, domiciles collectifs, les résidences autonomie, les résidences-service, MARPA...

Ces autres types de structures d'hébergements sont destinés à accueillir des personnes relativement autonomes dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne (GIR 5 et 6) et proposent différents services (repas, animations, autres).

Sur le territoire couvert par le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine, il existe :

- **Résidence Autonomie La Joncière** à Boussay **02 40 06 81 12** – 8 appartements d'environ 52 m<sup>2</sup> accolés à l'EHPAD - inscriptions sur Via trajectoire – loyer de 688 euros charges comprises.

<https://www.residence-lajonciere.fr/residence-autonomie>

- **Le Hameau Fleurs des Champs** à La Planche avec des pavillons dotés d'un accès aux prestations de l'EHPAD **02 40 31 96 16**

Dossier papier à retirer auprès de l'EHPAD. Locatif maison T1 de 53 m<sup>2</sup> pour 675 euros ou maison T2 de 67m<sup>2</sup> pour 787 euros.

<https://www.residence-fleursdeschamps.fr/hebergements-sejours-temporaires/hameau-residence>

- **Les pavillons de l'association Age d'Or des résidents** à Vieilleville avec pavillons qui proposent un accès aux prestations de l'EHPAD **02 40 26 51 82** (inscription et renseignements auprès de l'EHPAD) : 21 locatifs de 490 euros à 600 euros du T1 bis sans garage au T3 avec garage.

<https://www.champfleur44.fr/>

### ▪ Deux maisons partagées :

- **Colocation Sénior Joséphine & co** à Clisson **02 44 40 87 71** [www.josephine-co.fr](http://www.josephine-co.fr)

- **Maisons partagées CetteFamille** pour 8 à 10 séniors et particulièrement adaptées pour les personnes atteintes de troubles cognitifs. Assistants de vie 24h/7J **02 55 99 41 72** [www.cettefamille.com](http://www.cettefamille.com)

## ■ Le parc de logements sociaux accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite) Sous condition de ressources

---

Compléter en ligne une demande de logement social, <https://www.demandelogement44.fr/imhowebGP44/>  
Se faire connaître auprès des mairies du territoire de recherche de la personne âgée

Exemples (liste non exhaustive) :

**-Village retraite - Le bois Geffray** (Groupe VYV) à la La Haie-Fouassière [Village retraite - Le Bois Geffray](#)

5 à 20 pavillons individuels de plain-pied T2 à partir de 30m². **02 40 41 27 77**

**-Domicile services - Les jardins de Golène** (Groupe VYV) à la La Haie-Fouassière [Domicile services - Les jardins de Golène](#)

Appartement privatif : 14 types T2 à partir de 385€/mois et 2 types T3 à partir de 560€/mois + redevance services. Restauration conviviale possible et animation. **02 40 97 55 26**

- **Le lotissement de la Vergnaie** à St-Hilaire de Clisson

- **Le lotissement de la butte** à Maisdon-sur-Sèvre

**Se renseigner auprès de la commune souhaitée**

## ■ L'Accueil familial

Des particuliers accueillent en leur domicile une ou plusieurs personnes âgées. En Loire-Atlantique, le particulier hébergeur est alors salarié de la personne âgée pour accomplir cet accueil. Il est nécessaire pour cela d'obtenir un agrément auprès du conseil départemental 44. Cet accueil est peu développé sur le territoire :

**Unité accueil familial du Conseil Départemental 02 51 17 21 79**

---

Pour diverses informations :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/changer-de-logement/les-questions-a-se-poser>